

Paris, le 1. X^{bre} 1818.

Ministère
de
l'Intérieur.

N^o 35147.acad^e de France, à Rome.

Il est impossible
d'accueillir la D^e.

de
M. Caristi.

Monsieur, j'ai reçu avec votre
lettre du 7. g^{bre} d^{re} la pétition de M. Caristi,
architecte, pensionnaire du roi, qui demande
une prolongation de 6. mois à l'acad^e de France, à Rome.
Les 5. années du pensionnat de M. Caristi sont sans ce
point à être terminées, et à dater du 1^{er} Janv. 1819.
Elle doit en faire partie des livres placés sous
votre direction.

Ces limites sont tracées par le règlement:
il n'est pas permis de les enfreindre, ainsi
que je vous le disais dernièrement en pareille
circonstance, au sujet de M. Pradier, sculpteur.

Je vous prie de donner des explications en re-
fous à M. Caristi et de lui exprimer mes regrets.

J'ai l'honneur de vous offrir,
Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le Ministre de l'Etat de l'Intérieur.

Baris

M. Chevénin, D^e de l'acad^e de France, à Rome. —